

Article 31 du Règlement

tants qui vivent sous le seuil de pauvreté ne devraient pas avoir à payer plus en frais de pension dans les établissements du gouvernement. En fait, ces services devraient être gratuits pour eux. Le gouvernement propose des compressions au programme pour l'autonomie des anciens combattants, qui a pour but d'aider les anciens combattants à éviter d'aller dans des foyers pour soins de longue durée. Par ces compressions, il les forcera à entrer dans ces établissements. Le gouvernement devrait avoir honte de ce procédé ignoble.

Une voix: Ramenez George Hees.

* * *

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, le gouvernement a pris cette semaine dans son budget des mesures visant à démanteler un autre programme universel, le Régime d'assistance publique du Canada. Ce programme à frais partagés permet d'offrir de l'assistance sociale aux nécessiteux et de nombreux autres services sociaux essentiels. En plafonnant le RAPC, le gouvernement fait savoir qu'il y a une limite aux fonds disponibles pour les services sociaux. Le ministre des Finances invoque le taux de croissance élevé des programmes dans les provinces riches comme preuve que le plafonnement du RAPC est nécessaire, mais il semble oublier que les dépenses de ces programmes ont peut-être augmenté parce que les besoins sont plus grands et que le gouvernement fédéral a conclu une entente l'obligeant à contribuer à ces programmes.

Maintenant qu'il a plafonné le RAPC dans trois provinces, que lui faudra-t-il pour le faire dans une province pauvre? La mise en oeuvre dans une province du programme national de garderies proposé par le gouvernement pourrait à elle seule faire augmenter les dépenses à plus de 5 p. 100 à cause de l'obligation d'en payer la moitié des coûts.

Par ailleurs, le ministre réduit indirectement les dépenses fédérales liées au RAPC en gelant le financement des programmes établis pour toutes les provinces. Avec moins d'argent dans leurs coffres, les provinces auront beaucoup plus de mal à faire leurs propres contributions aux programmes à frais partagés dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Cela va à son tour éliminer des dépenses fédérales en vertu du RAPC et réduire l'engagement fédéral à subvenir aux besoins des gens les plus nécessiteux et les moins capables de protester contre de telles mesures.

* * *

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'attribue l'énorme handicap dont souffre

l'Île-du-Prince-Édouard sur le plan économique par rapport aux autres provinces maritimes à la liaison par traversier qui est en réalité un obstacle au commerce, au développement économique et au tourisme.

Même avant l'épreuve de Summerside, le taux de chômage de l'Île-du-Prince-Édouard était de 30 p. 100 supérieur à celui du Nouveau-Brunswick. Il était de 50 p. 100 supérieur à celui de la Nouvelle-Écosse. Le revenu moyen y est le plus faible des Maritimes. Les paiements de transfert par habitant sont les plus élevés. Le taux de chômage chez les jeunes est de 25 p. 100, ce qui explique pourquoi ils sont si nombreux à quitter l'île pour aller faire carrière ailleurs.

La seule cause de ces inégalités, à mes yeux, est la liaison par traversier. Je prédis que le raccordement fixe remédiera à la situation, mais par ailleurs le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard ne peut contrôler cette croissance selon les désirs des insulaires.

J'exhorte tous ceux qui sont en faveur du projet à se préparer et à présenter leur point de vue aux audiences du groupe d'étude d'impact sur l'environnement qui s'ouvrent à l'Île-du-Prince-Édouard le 19 mars. Mon bureau d'Amherst aidera volontiers à la préparation des demandes.

* * *

LES CHAMPIONS DE CURLING DE LA SASKATCHEWAN

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour féliciter les champions de curling de la Saskatchewan pour 1990. Tina Ford et l'équipe féminine junior seront en compétition au Championnat national pour jeunes filles, qui se déroulera à Sudbury. Le champion de la Saskatchewan chez les hommes, Jamie Schneider, a remporté le championnat mondial junior en 1984 et participera bientôt au Championnat canadien pour hommes.

La championne féminine est Michelle Schneider, finaliste canadienne à deux reprises. Elle représente la Saskatchewan pour la troisième fois cette semaine, à Ottawa.

Je suis particulièrement fier des réalisations de ces deux curleurs de réputation mondiale, non seulement parce qu'ils sont originaires de Kronau et de Regina, en Saskatchewan, mais parce qu'ils sont également mes cousins.

Je souhaite bonne chance à leurs adversaires. Ils en auront besoin.

* * *

LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

M. David Walker (Winnipeg—Nord—Centre): Monsieur le Président, je me dois de dénoncer le dépérissement de la diversification de l'économie de l'Ouest sous le régime